

# DECLARATION DE LA FNECFP FO AU CDEN DU 31 MAI 2016

---

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

La politique du gouvernement est largement rejetée. Minoritaire dans l'opinion, minoritaire au parlement, le gouvernement use de l'article le plus antidémocratique de la constitution. Incapable de dialogue social, il monte provocations sur provocations et recourt à la force pour briser les grèves.

Depuis plusieurs semaines, les grands patrons des médias avec le gouvernement aux ordres et le petit doigt sur la couture organisent et multiplient les manipulations et contre vérités. En panique, ils tentent la division.

Spécialistes en falsification, voilà maintenant 10 jours qu'ils désignent une seule organisation syndicale responsable des « troubles », de la grève, dans l'espoir de désunir les organisations syndicales et de faire accroire que le rejet est l'objet de quelques jusqu'aboutistes minoritaires. Dans cette désinformation médiatique, aucune oreille ne doit dépasser ! Mensonges et contre-vérités !

La FNEC-FP FO tient à rétablir les faits. En dépit des manœuvres, le front syndical constitué par les confédérations syndicales FO et CGT, la FSU, Solidaires, l'UNEF, l'UNL, la FIDL se poursuit. Il se poursuit chez les travailleurs en grèves, chez les travailleurs en manifestation et chez ceux qui occupent l'outil de production,...

N'en déplaise aux représentants patronaux et au gouvernement, la mobilisation pour le retrait du projet de loi Travail s'amplifie. Du mois d'avril au mois de mai, le nombre de manifestants ne cesse de croître. La violence des propos tenus par le gouvernement, le mépris, les manipulations à l'égard du mouvement social et l'entêtement à ne pas retirer le projet de loi renforcent cette détermination qui s'enracine durablement.

Les minoritaires sont ceux qui avec le gouvernement défendent les réformes destructrices des droits collectifs et individuels, ceux qui veulent en finir avec le principe de la hiérarchie des normes, principe qui interdit qu'un accord local soit inférieur aux droits sociaux nationaux.

La remise en cause de la hiérarchie des normes, c'est le fondement des «réformes» de ces dernières années qui flouent le principe républicain d'égalité de traitement et de droit.

Cette politique plonge notre pays dans une crise sociale grave. Le projet de loi travail, plus grand monde n'en veut. Il serait raisonnable que Mrs. Valls et Hollande arrêtent maintenant les frais et le retirent.

A défaut, le 14 juin, les syndicats unis seront en grève et en manifestation nationale.

En ce qui concerne la carte scolaire :

Le département bénéficie de 190 postes et nous constatons que les seuils ouverture-fermeture déjà trop élevé demeurent. Pire, nous observons que le différentiel ouvertures/fermetures de classes est de 65 à la 1<sup>ère</sup> phase + 13,5 à la 2<sup>ème</sup> soit + 78,5. Avec 2235 élèves supplémentaires attendus, nous comptons 1 ouverture par tranche de 28,4 élèves en incluant dans ce calcul les 8 Ulis dont les effectifs ne peuvent dépasser 12 élèves. A ce stade le

niveau moyen d'élèves dans les classes augmente. Hier en CTSD, les syndicats ont demandé 17 postes-classe supplémentaires. Nous demandons qu'ils soient ouverts.

Pour les REP, nous demandons la fin de la discrimination des 9 écoles REP de Toulouse qui ne bénéficient pas des mêmes moyens que les autres.

La FNECFP FO désapprouve aussi la politique des bassins d'écoles à Toulouse et dans d'autres communes. Elle va à l'encontre de l'école de quartier, interdit la transparence et conduit à la surcharge des classes dans un département où les seuils d'ouverture et de fermeture sont déjà largement trop élevés.

Nous enregistrons la création de 50 postes de remplaçants. Elle est indispensable. Toutefois, nous nous questionnons sur leur utilisation au regard de votre déclaration de CAPD annonçant 3 jours de formation pour tous les enseignants, ramenée à 2 jours hier en CTSD. Si tel était le cas, chaque jour de l'année scolaire 70 enseignants devraient être en formation et donc majoritairement remplacés. Si ces nouveaux remplaçants sont utilisés pour ces formations, le problème des remplacements maladie pourrait même s'aggraver.

A cette intention, nous opposons la demande du rétablissement du droit à 36 semaines de formation continue et choisie tout au long de la carrière et le remplacement de tous les personnels absents.

Concernant les sous-nombres d'enseignant dans le département (moins 19 en mars, combien maintenant ?), nous estimons que les élèves et les personnels sont volés, et doublement volés car le département possède un taux d'encadrement parmi les plus faibles de la métropole et des centaines de personnels souhaitent rejoindre le département. Nous demandons que les INEATS soient accordés, les listes complémentaires utilisées, et la politique de recrutement de contractuels stoppée.

A ce propos, nous voudrions savoir quelle réponse avez-vous réservée à l'avis du CTSD du 17 février qui a formulé cette demande ? Je rappelle que selon l'article 52 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 stipule que les comités techniques doivent, dans un délai de deux mois, être informés, par une communication écrite du président à chacun des membres, des suites données à leurs propositions et avis.

La FNEC-FP FO condamne la politique de démantèlement de l'enseignement spécialisé et de ses structures sous prétexte d'inclusion : les RASED, EREA, SEGPA, ULIS, sont mis à mal. A chaque étape des postes sont fermés, des emplois statutaires remplacés par des emplois précaires, des structures supprimées ou remplacées par des « dispositifs ».

La structure ULIS se vide de son sens. La politique d'inclusion scolaire ne peut constituer un objectif en soi. Elle n'est légitime que dans sa capacité à permettre la réussite scolaire de l'élève. Le constat sur le terrain est accablant : son principal résultat est d'aggraver les difficultés des élèves et des enseignants.

Les personnels des EREA demandent le rétablissement des postes de PE éducateur en internat. Comme pour le projet de loi Travail, nous constatons un même refus d'entendre la revendication, le même objectif d'en finir avec les droits collectifs nationaux. En prétendant remplacer les PE éducateur en internat d'EREA par des AED précaires embauchés localement sans garanties, la ministre applique les principes du projet El Khomri. En refusant de recevoir la délégation FO, SNUIPP, CGT, Sud-éducation elle applique le 49-3 aux relations avec les syndicats et aux revendications légitimes des personnels. Les PE éducateurs sont en état de légitime défense ! Plus de 4000 pétitionnaires exigent le maintien des postes de l'académie de

Toulouse. La FNEC-FP-FO s'inscrit dans l'appel à la grève des personnels des EREA le 1er juin. Nous demandons le rétablissement des postes à Muret et dans l'ensemble de l'Académie.

Dans l'Education nationale comme pour le projet de loi Travail, la FNECFP FO considère qu'il est nécessaire de revenir au principe républicain de respect des statuts nationaux et d'égalité des droits et traitements, tout comme il est indispensable de conserver la hiérarchie des normes définies par le code du travail actuel.

Concrètement pour l'éducation nationale cela signifie :

- Abrogation de la loi PEILLON de refondation de l'Ecole
- Abrogation de la réforme du collège
- Abrogation de la réforme des rythmes scolaires
- Abandon de la réforme territoriale
- Abandon du projet de décret modifiant les ORS des PE
- Abandon du Parcours professionnel, carrières, rémunérations (PPCR) et abrogation des décrets publiés
- Abrogation du décret Hamon modifiant les ORS des professeurs du second degré
- Arrêt des fermetures d'écoles, d'établissements, de classes, de postes et de sections et créations des postes nécessaires.

A la fin de sa déclaration, Jean-Claude Tarroux, délégué Force Ouvrière, va porter à l'Inspecteur d'Académie 900 signatures supplémentaires en défense des postes de professeur des écoles-éducateur d'internat en EREA.